

LE COMPROMIS À L'ÉPREUVE DU DÉNI DE RECONNAISSANCE : LES APORIES DE L'ACCORD POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE,

Mohamadou ADOUGBOUROU, Yawo Agbéko AMEWU (Université de Lomé – Togo)

aguyeloi@yahoo.com

Résumé

Les mutations sociopolitiques que connaît l'Afrique francophone en ce vingt-et-unième siècle se résument, pour l'essentiel, dans une forme de conflictualisation complexe et continue. La précarité des engagements des acteurs politiques dans la recherche d'apaisement de ces conflits se traduit par leur récurrence énigmatique. L'enracinement de la violence avec son corollaire de destruction ne cesse d'agiter les sensibilités. Et même si on ne saurait nier la volonté des acteurs politiques de pacifier l'environnement sociopolitique, force est de constater une attitude de condescendance et de sublimation de rapport de force de certains acteurs politiques dans les moments de négociation ou de recherche de compromis qui invisibilise les adversaires. Ce qui n'est qu'une expression du déni de reconnaissance. Cet article se propose d'analyser le phénomène du déni de reconnaissance comme agent pathologique dans la recherche du compromis compris comme la forme canonique de l'accord politique.

Mots clés : compromis, conflit sociopolitique, déni, reconnaissance.

THE COMPROMISE FACED BY THE DENIAL OF RECOGNITION: THE APORIES OF THE POLITICAL AGREEMENT IN FRANCOPHONE AFRICA

Abstract

The socio-political changes that French-speaking Africa is experiencing in this twenty-first century are essentially summarized in a form of complex and continuous conflict. The precariousness of the commitments of political actors in the search for appeasement of these conflicts is reflected in their enigmatic recurrence. The entrenchment of violence with its corollary of destruction continues to agitate sensitivities. And even if we cannot deny the desire of political actors to pacify the socio-political environment, it is clear that there is an attitude of condescension and sublimation of the balance of power of certain political actors in moments of negotiation or search for compromise which makes it invisible. the adversaries. Which is only an expression of denial of recognition. This article aims to analyze the phenomenon of denial of recognition as a pathological agent in the search for compromise understood as the canonical form of political agreement.

Keywords: compromise, sociopolitical conflict, denial, recognition.

Introduction

L'Afrique subsaharienne francophone apparaît de nos jours comme politiquement fracturée. La recherche de mécanismes pouvant rendre l'action politique commune possible se heurte aux jeux de domination dans un climat aussi hétérogène que conflictuel. Le fonctionnement de l'appareil d'État dans la plupart

de ces pays est marqué par l'ambition de domination, l'intention de subjugation où les dérives autoritaires s'imposent comme l'option choisie dans l'exercice du pouvoir politique. Cette situation contraste avec les réalités sociologiques de l'ensemble de ces États, aux identités multiples et aux valeurs plurielles. Ce qui atteste que les États de l'Afrique francophone sont toujours en quête de repères pouvant conduire à une action commune efficace. À cet effet, l'intérêt du compromis mérite d'être mis en exergue.

Mais force est de constater que dans le contexte actuel des pays francophones, la recherche du compromis est au prisme des rapports sociopolitiques pathologiques d'envergure. Ainsi, les efforts de négociation pouvant aboutir à un compromis acceptable rendant par-là possible une action politique commune s'affaisse sous le poids de l'égoïsme autoritaire. Contre la sempiternelle ambition de faire la paix dans un environnement de tension politique accrue, se dresse la vision autocratique condescendante des acteurs.

Ainsi, l'incapacité constatée de construire un environnement politique pacifique dans ces pays due, pour une grande part, à la disjonction entre le compromis et la gouvernance politique suscite une interrogation : comment comprendre l'effritement de la pratique du compromis dans la recherche de l'accord politique en Afrique francophone ? Notre hypothèse est que l'attitude condescendante des acteurs politiques, sur fond de sublimation de rapports de force vis-à-vis des groupes sociaux, constitue un déni de reconnaissance et source de crises et de conflits.

Cette réflexion vise à analyser le phénomène du déni de reconnaissance dans la recherche du compromis tout en essayant de repenser les conditions de possibilité d'un compromis acceptable en Afrique francophone. Ainsi, il s'agira d'abord de montrer les vecteurs conflictogènes du phénomène du déni de reconnaissance et son impact dans la recherche du compromis et, ensuite, penser les conditions de possibilité d'un compromis acceptable.

1. Déni de reconnaissance et illusion du compromis

1.1. Du déni de reconnaissance aux conflits

Le contexte politique en Afrique francophone ne cesse d'être une métamorphose continue de conflits ou de crises aiguës, expression de l'échec de la politique. En effet, le conflit, comme l'on pourrait le comprendre, est consubstantiel au vivre-ensemble ; cela ne signifie pas pour autant de verser dans l'apologie de la violence. On peut s'en apercevoir, les conflits en Afrique francophone constituent aujourd'hui un problème politique majeur. Ils ont outrepassé et dénaturé le cadre de leur fonction raisonnable qui est celui de la viabilité des différences comme le sens même de la politique. Le conflit, faut-il le rappeler, « n'est fécond que s'il transpose sur le plan du discours ce qui, autrement, serait simplement vécu sous forme de violence (sociale, politique, économique, symbolique, etc.) » (P. Canivez, 2008, p.163-175). Or, force est de constater que dans la plupart des cas aujourd'hui, les rapports sociaux se construisent au détriment de cette convertibilité des conflits en discours ou en discussion et, par conséquent, font place à la violence.

Les situations de crises postélectorales, expression des divisions latentes ou manifestes sont multiples. L'un des exemples le plus proche est celui de la Côte

d'Ivoire, où l'on a assisté à une activation de la citoyenneté musulmane à la suite de la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle de novembre 2010 ; laquelle activation avait rassemblé les migrants musulmans dans la conquête du pouvoir, dans la réalisation du « miracle ivoirien, victimes collatérales de l'ivoirité, une notion que le pouvoir ivoirien opposera notamment à Alassane Ouattara, de confession musulmane, lors de sa candidature aux élections présidentielles de 1995 » (.G. Holder, 2009, p.17). Mais, ironie du sort, les entorses constitutionnelles assez déconcertantes qui caractérisent l'actualité du pouvoir d'Alassane Ouattara sont tout de même des illustrations de ces rapports sociopolitiques incubateurs des conflits. L'histoire tout comme l'actualité des pays francophones laissent voir des conflits de tout genre. Les conflits communautaires, les conflits qui opposent une communauté au pouvoir ou encore les expressions les plus décisives et virulentes de ces tensions sociopolitiques en termes de coups d'État dont le Mali, le Niger, le Burkina Faso ou encore la Guinée s'inscrivent dans la brûlante actualité.

Au Mali, par exemple, les différents accords de réconciliation ou de paix, signés depuis la première rébellion qui éclate en 1963 (avant de se terminer un an après) et la reprise du conflit entre l'État malien et les Touaregs dans les années 1990 (avec des revendications indépendantistes rapidement remplacées par une demande d'autonomie de la région du Nord nommée Azawad) qui, au fur et à mesure, va se transformer en une guerre non seulement longue mais aussi complexe, sont révélateurs des rapports sociaux tendus. De l'accord de Tamanrasset signé en 1991 à l'accord d'Alger (2014-2015) en passant par celui de Ouagadougou signé le 18 juin 2013, on constate de bout en bout une passivité des acteurs pour ce qui concerne le respect des termes de ces accords.

Les rapports sociopolitiques, en effet, sont empreints du déni de reconnaissance, créant des conditions d'invisibilité sociopolitique à même de fabriquer des acteurs « subalternes » ou de moindre importance. Ces rapports pathologiques entre les acteurs se constituent en des foyers de fractures relationnelles et de production des germes de conflits. Ces pathologies sont autant d'éléments qui permettent de comprendre non seulement la persistance des conflits politiques, mais aussi, et logiquement en amont, la fébrilité des mécanismes de recherche du compromis dans les pays francophones d'Afrique.

La prépondérance des conflits sociopolitiques et les complexités manifestes qui surgissent dans leur gestion incitent à repenser la place du compromis. Mais le compromis est une approche des hommes qui ont déjà pris conscience de leur faillibilité d'homme (P. Ricœur, 1991), non seulement des hommes prétendument forts et puissants comme cela se constate un peu partout dans les cercles du pouvoir en Afrique francophone. Ainsi la capacité à pouvoir comprendre que « le point de vue de l'autre peut être juste à ses yeux » (J. Freund, 1983, p.268) sans le taxer de simple sentimentalisme devient un défi dont l'enjeu bien compris permet de mieux cerner les situations de conflits.

Dans les États africains où la structure sociopolitique bigarrée fait l'objet de fracture sociale sur fond de dénis de toutes sortes et dont se nourrissent extrémismes, fondamentalismes, exacerbations identitaires, dans le sens d'un bellicisme généralisé, la question de la reconnaissance se pose avec acuité. Qui plus est, ce qui se vit au quotidien comme intersubjectivité tumultueuse des

groupes ethno-identitaires, dans leur rapport problématique à l'État, interpelle dans le sens d'une pacification de l'espace à travers la quête du compromis. Cette question, loin s'en faut, n'est ni nouvelle ni étrangère à la conscience moderne. Elle soulève globalement un pan majeur des débats académiques qui ont cours dans notre contexte contemporain et qui sont en lien avec le « tourbillon de la modernité ». Il s'agit de questionnements autour du repositionnement de la démocratie par rapport à la situation inflationniste des valeurs, surtout la gestion du pluralisme. Les questions récurrentes de la querelle des valeurs, de la guerre des dieux, du multiculturalisme, de la justice sociale et de la reconnaissance, invitent, globalement, à revisiter les fondements traditionnels de la démocratie moderne.

En Afrique, ces questions sont omniprésentes aussi bien dans le vécu quotidien que dans la gestion du pouvoir (comme partout ailleurs) dont la quête et la conquête laissent voir des scènes qui sont difficilement justifiables. Mais l'attitude très souvent constatée qui consiste à militer pour certaines valeurs particulières ne font que confirmer l'attachement des hommes à leur héritage symbolique. Ainsi, « le pouvoir politique et économique et la survie des acteurs politiques sont fortement liés à leur capital symbolique » (Th. Lindemann et J. Saada, 2012). Lorsque le mépris atteint un niveau collectif, il devient le noyau autour duquel un groupe peut s'organiser dans une logique d'affrontement.

Le phénomène du déni de reconnaissance génère de l'humiliation qui révèle à l'individu que sa valeur sociale ne reçoit pas l'approbation de ses partenaires. Cet état de choc devient une offense pour la personne de celui ou de celle qui le subit. Et dans ce contexte, il faut s'accorder sur le fait que « les émotions sociales sont loin d'être irrationnelles ou spontanées car elles reposent justement sur une forte composante cognitive en se nourrissant d'un sentiment d'injustice » (*Ibid.*). Ainsi, ces émotions jouent un rôle de déclencheur et de catalyseur des conflits. C'est en réalité ce qu'A. Honneth s'emploie à faire comprendre lorsqu'il estime que la honte ou la colère peut jouer la fonction du déclenchement qui pousse l'individu d'un état d'indignation passive à un état d'agression où le sujet pourrait « s'engager dans une lutte ou un conflit d'ordre pratique » (2000, p.166). Cela dit, ce phénomène constitue un foyer qui alimente les conflits. Et cette conviction qu'ont les groupes d'être méprisés se construit avec les méthodes insidieuses d'exercice du pouvoir politique.

1.2. Autoritarisme politique et compromis : l'unité au prix du mépris ?

L'autoritarisme politique s'est arrimé au mode de fonctionnement des structures politiques depuis la naissance de l'État en Afrique en général jusqu'aux récentes crises politiques marquées par les coups d'État dans les pays francophones en particulier. S'il est vrai que dans ces pays, les principes démocratiques sont acceptés formellement, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont aucune véritable assise institutionnelle, pas plus qu'ils ne sont enracinés dans les mentalités et dans les habitudes. Les droits de l'homme, gage de toute démocratie, y sont tenus en piètre estime : ils sont abondamment proclamés, insuffisamment protégés et constamment violés. L'institutionnalisation du pouvoir et la séparation des pouvoirs s'évanouissent devant la gestion patrimonialiste de l'État (J.-F. Bayart, 1989). L'État, en l'absence de toute garantie institutionnelle, devient un « gâteau national » et le pouvoir n'obéit à aucun mécanisme de dévolution. Les élections

sont piégées, truquées, fermant ainsi tout accès à l'alternance politique. En témoignent les crises post-électorales récurrentes que connaissent ces pays. L'armée, dans bien de pays, est fortement politisée et s'apparente à une garde prétorienne. Loin d'être républicaine, elle sert des intérêts partisans et s'implique directement dans la chose politique. Dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, on note une absence de la cour des comptes favorisant, par conséquent, la gestion calamiteuse des deniers publics.

Cette hypertrophie de l'autorité politique mouillée dans une vision unitaire de la société au détriment du pluralisme politique compromet la recherche du compromis au rang des moyens sagement mis au service de la domination politique. Ainsi, la position d'autorité illimitée du pouvoir génère subrepticement la capacité de transformer le compromis en ruse de domination.

La place du compromis dans le règlement des conflits politiques ne saurait se comprendre en faisant abstraction de cette figure d'autoritarisme politique déconcertante dans les pays francophones. Cette figure d'autoritarisme politique apparaît, à maints égards, dans des « révisions déconsolidantes », c'est-à-dire « la propension des dirigeants à contourner la limitation des mandats à coup de révisions constitutionnelles » (H. Logez, 2021). Ainsi observe-t-on le minimal, voire le misérable consensus exprimé dans les constitutions existante, sur fond de la fameuse machination constitutionnelle de « remise du compteur à zéro » dont jouissent précieusement certains dirigeants en Afrique francophone, toujours enclins à attiser les tensions, faute de concertation ou de fausse concertation politique.

L'autoritarisme politique est en porte-à-faux avec le pluralisme politique par le fait qu'il se fonde abusivement sur le principe d'unité. Ce principe d'unité est, à la vérité, mal compris, car dans le cas d'espèce il vise à éliminer toutes les différences, à faire taire outrageusement tout conflit. Il apparaît logiquement que l'arrière-fond de tout autoritarisme politique est d'éviter toute négociation, fondement même de tout compromis. Cette intransigeance dans la gouvernance politique des pays francophones s'observe non seulement dans une forme de fétichisation de la personnalité des dirigeants dont les conséquences immédiates, comme cela est mentionné plus haut, est l'envie de jouir éternellement du pouvoir, mais aussi et logiquement comme cela est de scénario dans la politique de ces pays, la mise au pas de l'opposition vue comme un obstacle à cette fin de jouissance.

La gouvernance politique, ces dernières années en Afrique francophone, est aussi confuse que précaire. L'emphase démocratique contraste avec les pratiques politiques, que ce soit dans la méthodologie ou dans les résultats. Ceci corrobore le résultat des études qui montrent que « plus que le type de régimes politiques, ce sera la manière de gérer et les capacités institutionnelles, humaines du pays et l'efficacité des autres acteurs de la gouvernance » (Tch. A. Gogue, 2002, p.4) qui seront au soubassement d'un développement effectif. Dans ce sens, la question de la « manière » est cruciale. Les contestations, les crises et les conflits qui caractérisent la gouvernance politique dans ces différents pays sont mieux l'émanation de la « manière » de gérer la chose publique que de la nature du régime politique.

Dans le même sens, l'importance de la méthodologie de gestion de la chose publique bien connue par les acteurs et mis en spectacle par l'emphase démocratique témoigne de l'ambiguïté ou de la confusion dont s'irrite la

gouvernance politique et qui s'exprime par les conflits. Comme le dit H. Logez, « c'est donc essentiellement par la voie légale que se jouent aujourd'hui les dérives dans la région, les pouvoirs en place ayant parfaitement domestiqué les processus électoraux et les juridictions attenantes » (*Ibid.*). Cette captation de la gouvernance politique qui se fait au mépris des autres n'est pas que l'expression d'un autoritarisme à peine voilé, elle est aussi et surtout la voie royale des crises politiques.

L'amalgame intentionnel des dirigeants entre les pratiques politiques très peu recommandables et le discours flamboyant de démocratie ne saurait altérer la perception de la réalité. Dans la plupart des pays francophones, nous montre H. Logez, « l'élection est devenue l'arbre qui cache la forêt, elle ne garantit plus l'efficacité du processus démocratique et devient au contraire un instrument de légitimation privilégié de l'autoritarisme » (*Ibid.*). L'intention étant d'éviter tout partage dans la gestion de la chose publique, et de faire taire (ce qui dans les faits apparaît calamiteux en termes de conséquences) les différences. Or comme le dit si bien P. Ricœur, « est démocratique un État qui ne se propose pas d'éliminer les conflits mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables » (1998, p.404). C'est donc un État qui fait place au compromis et à ses exigences.

2. Reconnaissance et compromis juste : entre rejet et acceptabilité du compromis

2.1. Compromis et dérive de compromission

Le compromis apparaît comme le moyen pragmatique et flexible des formes nécessaires de production d'accord social ou du pacte social qui doit être compris comme un processus susceptible d'erreurs et par conséquent susceptible de révision. Le problème, comme le montre M. Nachi, auquel le compromis se définit comme approche de solution n'est rien d'autre que celui de la diversité qui s'impose comme le défi de la politique à cette époque d'hétérogénéité nationale sans cesse croissante. Il s'agit donc de voir « comment créer les conditions qui rendent possible le respect du pluralisme et de la différence » (2016, p. 61-68) et quels sont les requis fonctionnels du compromis à même de relever ce défi.

Les pays francophones, dans leur majorité en Afrique de l'ouest, ont tendance à mener une politique qui manifestement s'articule aux antipodes de la logique du compromis telle que décrite par M. Nachi : « Il est le fruit de négociation entre plusieurs parties qui, pour trouver une solution à un conflit [...], doivent [...] accepter de faire des concessions réciproques » (*Ibid.*). Cette logique de compromis savamment décrite est mise à mal par les ambitions politiques ou militaires de subjugation qui caractérisent le contexte sociopolitique des pays francophones. Ainsi, s'engager dans ce processus n'est pas chose automatique. Les conditions pouvant rendre possible l'engagement des protagonistes dans cette voie méritent d'être clarifiées.

La notion de compromis en tant que concept répond substantiellement à la question du « pourquoi du compromis ? », puisqu'il intègre le sens de l'intersubjectivité comme horizon normatif de toute organisation politique réussie qui transcende les différences. On le sait, dans les horizons hégéliens, la

permanence et la constance du conflit dans la sphère éthique et dans l'espace public amène, non seulement à s'interroger sur l'essence de la politique, mais aussi à repenser le problème aux plans anthropologique, social et politique. Cette préoccupation essentielle de la philosophie politique, conduit à analyser les sources des conflits en vue de leur résolution. De ce fait, il revient de penser l'homme comme acteur des conflits dont il est à la fois auteur, victime et solution. Le moi en tant que substance pensante, capable de faire sonder la profondeur de son intériorité par l'introspection, est avant tout, sujet et victime du conflit qu'il crée, génère et active. C'est la raison pour laquelle Hegel aborde les questions de la conflictualité et de sa médiation dans la perspective institutionnelle en accordant une place de choix à l'État dans la consolidation du lien social. Chez Hegel, en effet, le conflit se présente sous différentes figures : conflit du point de vue de la conscience qui se présente finalement comme lutte à mort ; conflit tragique ou conflit esthétique-politique ; conflit entre le destin et la liberté. Mais dans la vie organique interne de l'État, le conflit n'occupe pas une place centrale chez lui. C'est au niveau de l'histoire des peuples, des relations interétatiques, c'est-à-dire au niveau des politiques extérieures de l'État qu'il replace principalement le conflit.

Mais la question de « comment du compromis ? » qui se loge fondamentalement dans la négociation porte en elle la possibilité de son rejet ou de son acceptabilité. Dans ce contexte, le désir de domination ou le déni de reconnaissance constituent des obstacles qu'il faut détruire pour parvenir à asseoir ce que Ricœur appelle la « mise en intersection de plusieurs ordres de grandeur » devant suivre la démarche suivante : « Il est conçu alternativement en un sens géométrique, un sens dynamique, une propriété structurelle des décisions, et un terme compréhensif qui embrasse la pluralité de nos expériences » (L. Assayag-Gillot, 2018, p.103-120). Ainsi, c'est le sens même de l'être humain en tant qu'être politique avec toutes les nécessités qui en découlent qui s'exprime dans la notion du compromis.

La mise en intersection des valeurs s'appréhende dans la négociation. Car « l'objet de la négociation est le compromis. En effet, le compromis constitue le plus souvent la forme d'accord vers laquelle tend toute négociation. C'est une forme d'accord qui clôt le conflit » (M. Nachi, 2016, p. 61-68). La négociation apparaît alors comme la mise en épreuve de la sociabilité des acteurs, trouvant son expression dans le dialogue. Un dialogue qui devient un substitut à la simple logique d'affrontement convertissant le champ d'opération théâtrale des conflits en rencontre de discussion permettant la clarification des intérêts et/ou des principes antagoniques. Ce contexte met donc les acteurs en « relation d'égalité horizontale » (*Ibid.*) instaurant alors les possibilités d'une relation de reconnaissance mutuelle où chacun, fondamentalement libre, participe par nécessité à la sauvegarde du bien commun.

La « relation d'égalité horizontale » constitue la norme dans la mesure où chacun des parties devrait avoir la possibilité de choisir de négocier. C'est-à-dire que le compromis ne saurait être une imposition au risque de verser dans des compromissions qui corrompent toute norme d'intersubjectivité constituant une rechute dans l'égoïsme belliqueux qui se trouve aux antipodes du compromis. La compromission, contrairement au compromis, est « un mélange vicieux des plans et

des principes de référence » (Ch. Vigouroux, 2021, p. 37-39).

Le défi du compromis comme le montre P. Ricœur est celui de la recherche d'un bien commun par des acteurs qui s'opposent, que ce soit du point de vue des intérêts, des biens ou encore et surtout des valeurs. C'est ce que L. Boltanski et L. Thévenot qualifient d'absence d'« un système unique de justification » (1991, p.39), c'est-à-dire l'absence d'une perception unique d'un problème par les acteurs. Ainsi, chacun, perçoit le problème au prisme de ses propres catégories définitionnelles du bien et du juste. Les valeurs étant plurielles, le compromis peut sombrer dans l'irréalisme des valeurs fondamentales qu'elle prône si elle ne s'élabore pas sur fond d'égal reconnaissance entre les acteurs.

2.2. De l'égal reconnaissance au compromis acceptable

Les conflits politiques sont essentiels pour comprendre le fonctionnement de toute politique étatique, mais ils constituent en même temps un problème pour la politique. C'est dans ce sens qu'apparaît l'intérêt du compromis dans la mesure où « Aucun acteur politique ne peut donc décider seul pour régler les problèmes et les conflits » (M. Nachi, 2016, p. 61-68). Il ne s'agit pas d'occulter l'égoïsme politique et les rapports de force qui ont presque toujours structuré d'une manière ou d'une autre les questions d'ordre politique. L'instinct de domination qui constitue le fer de lance dans la quête du pouvoir demeure une réalité incontestable. Mais entre la maîtrise du pouvoir comme socle de l'art de la domination et la probabilité à convertir les situations potentiellement ou réellement conflictuelles en modèle de discussion afin de ne pas s'embrigader dans les méandres de la violence, il y a paradoxe. Ainsi, comme cela se comprend, le compromis s'offre comme une alternative à la violence, mais cela ne saurait se faire que dans un cadre d'égal reconnaissance entre les parties en conflit. C'est dire qu'« il n'existe pas de super-règle pour résoudre les conflits, mais on résout les conflits à l'intérieur d'un ordre homogène où les gens se reconnaissent » (P. Ricœur, 1991).

La reconnaissance, en effet, joue un rôle significatif dans les rapports humains en matière de construction du vivre-ensemble. Le déni de reconnaissance est par conséquent négateur du sens de l'altérité par le fait même qu'il est empreint d'humiliation ou d'exclusion sociale. Le corollaire conflictuel du déni de reconnaissance est dû donc aux situations d'humiliation ou de frustration dans lesquelles se retrouvent certains groupes sociaux et qui ne leur permettent pas de se réaliser comme ils l'entendent. Et la prégnance de ces situations n'est plus à démontrer dans de nombreux pays francophones qui s'agitent dans les régimes autoritaires ou semi-autoritaires.

Le compromis est un instrument politique qui permet la survie mutuelle des adversaires sur le champ conflictogène de la politique. Mais le compromis ne peut réussir que dans un esprit « de partenariat égal », c'est-à-dire qu'aucune des parties en présence ne définit de façon unilatérale les termes de l'accord. C'est seulement la capacité à pouvoir s'accepter mutuellement, malgré les divergences qui jusque-là structurent le conflit et la possibilité de faire des concessions qui détermine le rejet ou l'acceptabilité du compromis dans un conflit politique. Ainsi, « l'enjeu de tout compromis est l'acceptation de l'unité dans la diversité, c'est-à-dire de poser les bases d'un pluralisme effectif qui respecte les différences » (M. Nachi, 2016, p. 61-68). Mais toujours est-il que chacun puisse se retrouver dans cette unité qui s'offre

comme le résultat de la créativité de l'intelligence humaine à co-construire un « monde » nouveau plus juste et plus inclusive.

Le compromis s'inscrit en alternative aux dérives égologiques. Il est l'expression de la misère et de l'échec de la force dans un monde où le triomphalisme dans les conflits est non seulement chose rare, mais aussi, quelque peu qu'il puisse arriver, constitue le moment d'incubation des nouveaux conflits. Le compromis est loin d'être une approche de solution idéale pour les acteurs en conflits, mais il est réaliste en tant qu'horizon normatif de résolution des conflits. C'est ainsi qu'il faut comprendre Paul Ricœur lorsqu'il affirme que « Le compromis est toujours faible et révoquant, mais c'est le seul moyen de viser le bien commun » (P. Ricœur, 1991). Le compromis apparaît donc comme la possibilité de pouvoir d'une part s'accepter pour l'intérêt de chacun et de tous, et d'autre part comprendre mutuellement la nécessité d'éviter à chacun et à tous les risques liés au conflit dont l'horizon est fait de toutes les possibilités.

Le compromis, pour ce faire, requiert une relation de reconnaissance mutuelle entre les acteurs et en même temps, il crée les conditions de cette reconnaissance en se faisant. C'est en inscrivant le compromis sur ce fond d'égalité de reconnaissance entre les acteurs qu'il pourra être juste et par-là même acceptable. Il s'agit avec le compromis de modérer ses ambitions, de sortir de toute condescendance pour voir le « nouveau monde » d'humanité qui est en l'autre afin de pouvoir participer mutuellement à la construction d'un « possible monde » partagé. Comme le dit Christian Vigouroux, « le compromis résulte de deux volontés, constituées comme telles qui jugent ensemble que le bras de fer doit cesser et que la poignée de main représente, à un moment donné, non pas l'idéal mais le moindre inconvénient pour chacun » (2021, p. 37-39).

Conclusion

Le climat politique dans l'espace ouest-africain francophone est fait de nos jours de théâtres d'opération conflictuelle. Les tensions et antagonismes sans cesse préoccupants constituent aujourd'hui un défi auquel le politique doit faire face. Pour ce faire, il faudrait sortir des approches monopolistiques dans la gestion de la chose publique tout en travaillant à un dépassement des clivages, et ce, en visant le bien commun. C'est cette articulation dialogique qui constitue le sens du compromis. Ce compromis bien compris se heurte encore aux farces du pluralisme politique en Afrique francophone.

Les contenus manifestes du déni de reconnaissance qui transparait dans l'intransigeance des acteurs politiques dans les situations de crise qui, comme l'affirme Thomas Schelling, sont aussi pour la plupart des situations de négociation, constituent un obstacle dans la recherche du compromis (Th. Schelling, 1986, p. 63). Les conflits politiques ont leur propre logique en ce sens que le plus fort, quelle que soit sa force, a besoin de conjuguer avec l'adversaire qui est en face pour qu'il y ait la paix pour tous. Comme cela est constaté dans la plupart de ces États, la capacité à maintenir sa domination sur le champ politique et celle à maintenir un climat politique apaisé et viable ne sont pas du même ordre. Ce qui en appelle à une reconversion des esprits vers la logique du compromis qui, tout en présupposant une reconnaissance mutuelle entre les acteurs, en devient sa forme concrète et l'expression de son effectivité.

Bibliographie

- ASSAYAG-GILLOT Laure, 2018, « Le compromis selon Paul Ricoeur », Dans *Négociations*, 2018, p. 103-120. [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2018-1-page-103.htm>]. Consulté le 15 juillet 2024.
- BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent, 1991, *De la Justification*, Paris, Gallimard.
- CANIVEZ Patrice, 2008, « Qu'est-ce qu'un conflit politique ? », *Figures du conflit*, 2008, p.163-175. hal-00796652. [En ligne : <https://hal.science/hal-00796652>]. Consulté le 10 juillet 2024.
- FREUND Julien, 1983, *Sociologie du conflit*, Paris, PUF.
- GOGUE Tchabouré Aimé, *Gouvernance en Afrique : État des lieux*. [En ligne : <https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/00157668-en-erp-67.pdf>]. Consulté le 01 août 2024.
- HOLDER Gilles, 2009, *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Éditions KARTHALA.
- HONNETH Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance. La grammaire morale des conflits sociaux*, trad. P. Rusch, Paris, Cerf.
- LINDEMANN Thomas et SAADA Julie, 2012, « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales », *Cultures & Conflits*, 2012 [En ligne : <http://journals.openedition.org/conflits/18461> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.18461>]. Consulté le 31 mars 2022.
- LOGEZ Hugo, « Dérives autoritaires et retour de l'autoritarisme en Afrique de l'ouest », [En ligne : <https://www.jean-jaures.org/publication/derives-autoritaires-et-retour-de-lautoritarisme-en-afrique-de-louest/>]. Consulté le 02 août 2024.
- NACHI Mohamed, 2016, « Le cas tunisien », Dans *La Revue Nouvelle*, 2016, p. 61-68. [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-2016-1-page-61.htm>]. Consulté le 15 juillet 2024.
- RICŒUR Paul, 1991, « Pour une éthique du compromis. Propos recueillis par Jean-Marie Muller et François Vaillant », [en ligne : http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/articles_pr/pour-une-ethique-du-compromis.Pdf]. Consulté le 2 août 2024.
- RICŒUR Paul, 1998, *Du texte à l'action, Essais d'herméneutique, II*, Paris, Seuil.
- RICŒUR Paul, 1990, *Soi-même comme un Autre*, Paris, Seuil.
- SCHELLING Thomas, 1986, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF.
- VIGOUROUX Christian, 2021, « L'esprit de compromis », Dans *Après-demain* 2021/2 (N ° 58, NF), p. 37-39. Éditions Fondation Seligmann, [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2021-2-page-37.htm>]. Consulté le 15 juillet 2024.